



REFORME PPCR FONCTION PUBLIQUE

Orange également

La CFDT demande l'ouverture d'une négociation pour la transposition de la réforme PPCR(*) pour les fonctionnaires d'Orange. Pour la CFDT, ce sont plus de 50 000 fonctionnaires qui doivent être entendus !

En 2015, les syndicats ont négocié avec Marylise LEBRANCHU (alors ministre en charge de la Fonction Publique) une réforme sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) pour les personnels de la Fonction Publique.

Les enjeux de cette réforme

En 2015, les syndicats ont négocié une réforme sur la modernisation des **Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations**(*) (PPCR) pour les personnels des trois versants de la Fonction Publique (*état, hospitalière et territoriale*). Faute d'un accord majoritaire (*suite à non signature de Sud, CGT, FO*), le 1^{er} Ministre a décidé la mise en œuvre des dispositions issues des négociations. Cette réforme consiste à transposer les grilles indiciaires actuelles sur de nouvelles grilles valorisées. Une étape préalable à cette transposition est l'intégration d'une partie des primes (*complément salarial*) en indices réels. Cela permettra de rééquilibrer les rémunérations en faveur du traitement indiciaire, améliorant ainsi les niveaux des pensions.



Courrier à Stéphane RICHARD

Chez Orange, le PDG Stéphane RICHARD, a par la loi délégué sur la gestion des fonctionnaires, via un Conseil Paritaire. Il a donc la responsabilité de transposer ces mesures pour les fonctionnaires de l'entreprise Orange. La CFDT a donc écrit à Stéphane RICHARD pour ouvrir rapidement une négociation pour la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif chez Orange.

D'autre part la CFDT déposera un vœu lors du prochain Conseil Paritaire d'Orange pour faire la même demande.

La CFDT agit pour plus de 50 000 fonctionnaires concernés par cette réforme.

Monsieur le Président,

Des évolutions importantes concernant les carrières des fonctionnaires sont en train de se mettre en place au niveau de la fonction publique.

Les décrets d'applications concernant les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations des fonctionnaires (*dispositif dit « PPCR »*), viennent de sortir.

Les fonctionnaires travaillant à Orange, aujourd'hui sous votre responsabilité, n'en reste pas moins des fonctionnaires d'état au titre II du code de la fonction publique

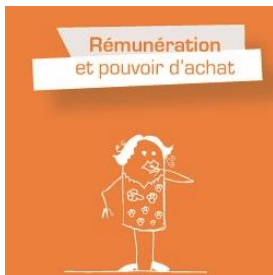
La CFDT vous demande donc l'ouverture d'une négociation concernant la transposition de l'ensemble du PPCR aux salariés fonctionnaires d'Orange.

Dans le cadre du PPCR, les fonctionnaires d'Orange auraient un effet immédiat sur leur retraite.

Comme un nombre important d'entre eux sont en train de faire valoir leur droit à retraite, il va de soi que cette négociation devrait commencer le plus tôt possible afin d'en faire bénéficier ces milliers d'agents qui ont œuvré toute leur carrière pour le développement d'Orange.

En vous remerciant de votre prise en compte et dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Isabel LEJEUNE TO
Secrétaire Nationale



Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>
<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>
http://twitter.com/CFDT_FTOrange

